



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MARS 2026

Délibération N° DEL03/2026

Compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente en application de l'article R. 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles

824

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	5
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	5

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à 17h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 2 mars 2026, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Nadine TOUTAIN.

Etaient excusés :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER-DAUTREME, Sophie WILLEMIN, Carine GENTIL, Nadine CHOLIN, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Philippe VISERY.

Monsieur le Président rappelle que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à la séance du 2 mars 2026, dont les membres du Conseil d'Administration avaient été dûment convoqués en date du 20 février 2026, où le quorum n'avait pas été atteint. Une seconde convocation a été envoyée le 2 mars 2026.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Par délibération n°197/2020 en date du 1^{er} septembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer à la commission permanente du C.C.A.S. de Dreux un certain nombre de compétences dans les domaines de l'Aide Légale et de l'Aide Facultative.

Il m'appartient aujourd'hui, de vous rendre compte des décisions qui ont été prises lors des commissions permanentes.

AIDE FACULTATIVE :**Période du 24/11/2025 au 31/12/2025**

Nature d'aide	Nombre de dossiers		Montants accordés (secours et paniers 10%)	Montants réels épicerie sociale accordés	Montants des secours accordés
	Dossiers accordés	Dossiers refusés/ajournés			
EPICERIE SOCIALE	27	0	373,60 €	3 736,00 €	
EPICERIE SOCIALE SF	31	0	413,20 €	4 132,00 €	
SECOURS ASSURANCE	0	0			0,00 €
SECOURS FINANCIER DIVERS	0	0			0,00 €
SECOURS FINANCIER EAU	0	0			0,00 €
SECOURS FINANCIER ELECTRICITE	1	0			50,00 €
SECOURS FINANCIER GAZ	1	0			150,00 €
SECOURS LOYER	0	1			0,00 €
SECOURS TRANSPORT EN COMMUN	0	0			0,00 €
SECOURS ESSENCE	0	0			0,00 €
TOTAL	60	1	786,80 €	7 868,00 €	200,00 €

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Nature d'aide	Nombre de dossiers		Montants accordés (secours et paniers 10%)	Montants réels épicerie sociale accordés	Montants des secours accordés
	Dossiers accordés	Dossiers refusés/ajournés			
EPICERIE SOCIALE	289	31	3 335,60	33 356,00 €	
EPICERIE SOCIALE SF	296	6	3 938,40	39 384,00 €	
SECOURS ASSURANCE	1	1			70,00 €
SECOURS FINANCIER DIVERS	3	6			439,75 €
SECOURS FINANCIER EAU	1	1			150,00 €
SECOURS FINANCIER ELECTRICITE	10	2			1 011,60 €
SECOURS FINANCIER GAZ	6	3			950,00 €
SECOURS LOYER	8	9			1 248,91 €
SECOURS TRANSPORT EN COMMUN	0	0			0,00 €
SECOURS ESSENCE	0	0			0,00 €
TOTAL	614	59	7 274,00 €	72 740,00 €	3 870,26 €

Période du 01/01/2026 au 17/02/2026

Nature d'aide	Nombre de dossiers		Montants accordés (secours et paniers 10%)	Montants réels épicerie sociale accordés	Montants des secours accordés
	Dossiers accordés	Dossiers refusés/ajournés			
EPICERIE SOCIALE	31	0	373,20 €	3 732,00 €	
EPICERIE SOCIALE SF	34	0	548,80 €	5 488,00 €	
SECOURS ASSURANCE	0	0			0,00 €
SECOURS FINANCIER DIVERS	0	0			0,00 €
SECOURS FINANCIER EAU	0	0			0,00 €
SECOURS FINANCIER ELECTRICITE	2	1			194,00 €
SECOURS FINANCIER GAZ	0	0			0,00 €
SECOURS LOYER	0	0			0,00 €
SECOURS TRANSPORT EN COMMUN	0	0			0,00 €
SECOURS ESSENCE	0	0			0,00 €
TOTAL	67	1	922,00 €	9 220,00 €	194,00 €

AIDE LEGALE :**Période du 24/11/2025 au 31/12/2025**

La commission permanente a émis un avis favorable sur :

- ✓ 1 placement pour Personne Handicapée
- ✓ 2 placements pour Personne Agée

Période du 01/01/2026 au 17/02/2026

La commission permanente a émis un avis favorable sur :

- ✓ 2 placements pour Personne Handicapée
- ✓ 1 placement pour Personne Agée

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

Prend acte du compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président
Du Centre Communal d'Action Sociale



Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 19/03/2026

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20260312-DEL03-2026-DE
Date de télétransmission : 19/03/2026
Date de réception préfecture : 19/03/2026

